



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt trois

le 1^{er} février à 14h30, le BUREAU du Parc naturel régional du Haut-Jura dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à LAJOUX (39) sous la présidence de Madame Françoise VESPA, Présidente du Parc naturel régional du Haut-Jura

Date de convocation : 27 janvier 2023

Nombre de Voix

en exercice : 50

présentes : 24

votantes : 43

PAYS DU HAUT-JURA - RECRUTEMENT D'UN.E CHARGÉ.E DE MISSION URBANISME DURABLE

Contexte

Plusieurs nouveaux éléments de contexte nous amènent aujourd'hui à proposer au Bureau du Parc le recrutement d'un(e) Chargé(e) de mission Urbanisme durable :

- Pour rappel, le SCoT du Haut-Jura a été approuvé en juin 2017 à l'échelle du Pays du Haut-Jura qui regroupait à l'époque 5 Communautés de communes : Station Les Rousses, Haut-Jura Arcade, La Grandvallièrre, Haut-Jura Saint-Claude et Jura Sud.

En janvier 2020, Jura Sud (représentant 23% des communes et 12% des habitants) a rejoint la Communauté de communes Terre d'Émeraude, qui a confirmé en mars 2020 son rattachement au SCoT du Pays Lédonien. De fait, le SCoT du Haut-Jura est amputé d'une partie de son territoire.

- En 2021 et 2022, les Communautés de communes Haut-Jura Arcade et La Grandvallièrre ont respectivement approuvé leurs PLUi. La Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude a délibéré pour élaborer le sien. N'ayant pas la compétence PLUi mais se devant de travailler sur le logement saisonnier, la Communauté de communes de la Station Les Rousses a incité le Pays à mener une étude globale sur le logement, que les autres EPCI ont approuvé à cette échelle. Ce travail sera mené en 2023.
- Enfin, le contexte législatif et réglementaire a évolué ou évoluera tout prochainement :
 - ✓ la loi ELAN et ses ordonnances ont renforcé le rôle des SCoT,
 - ✓ la loi 3C attend la déclinaison locale du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en 2050,
 - ✓ le SRADDET Bourgogne Franche-Comté, approuvé en 2020, doit dès lors être modifié,
 - ✓ l'actuelle Charte du PNR doit être révisée pour s'appliquer sur la période 2026-2041.

Bb5

Pays du Haut-Jura
Recrutement
d'un.e Chargé.e
de mission
Urbanisme
durable

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

06 FEV. 2023

Publié ou notifié
le :

06 FEV. 2023

Tous ces éléments ont conduit le Pays du Haut-Jura à acté la révision de son SCoT. Cette révision sera menée avec l'aide d'un certain nombre de bureaux d'études et de l'Audab (Agence urbanisme du Grand Besançon) mais devra être réalisée en grande partie en régie. Il est dès lors nécessaire pour le Parc de procéder au recrutement d'un(e) Chargé(e) de mission Urbanisme durable.

Présentation du profil de poste

Placé sous l'autorité de la Présidente, de la Directrice du Parc naturel régional du Haut-Jura, intégré.e dans le service « Développement territorial et Pays », le (la) chargé(e) de mission « Urbanisme Durable » assurera les missions suivantes :

Elaborer le SCoT, avec un arrêt du projet programmé avant les élections 2026

- Coordonner la gouvernance et la concertation, pour garantir l'appropriation et la solidité de la procédure lancée, en organisant les réunions et l'enquête publique et en scénarisant les choix possibles et leurs conséquences,
- Rédiger les pièces du dossier de SCoT, en lien avec les collègues du Parc (référents des MOS, stratégies forestière, climatique, paysagère, touristique) et le soutien juridique d'un bureau d'études,
- Assurer le suivi et la qualité des productions à confier aux prestataires (AMO par l'AudAB avec production de fiches de diagnostic principalement, évaluation environnementale à confier par ailleurs).

Assumer la cohérence des démarches locales d'urbanisme durable

- Suivre l'étude sur le logement (déjà confiée à un mandataire), son appropriation et sa mise en œuvre par quelques opérations probables de réhabilitation architecturale ou de mutation urbaine,
- Accompagner les démarches d'ORT/PVD et de revitalisation des centres-bourgs, dans un objectif de qualification des opérations et de mobilisation des fonds ou des partenaires techniques appropriés,
- Garantir la compatibilité du SCoT à réviser avec les documents d'urbanisme du Pays (PLUi HJSC), de ses voisins (SCoT Pays Lédonien) et des démarches de planification supra-territoriales (modification du SRADDET, révision de la Charte du Parc notamment),
- Veiller à s'informer, à diffuser et engager, au besoin, de nouvelles actions innovantes et mutualisés,
- Participer à la transversalité, à l'évaluation et à la communication du Pays et du Parc, en lien avec son domaine de compétences.

Dans le cadre de ce recrutement, il est proposé de recourir à l'emploi d'un agent fonctionnaire ou non titulaire de droit public, pour une durée de 3 ans et ce en référence au grade d'Attaché territorial ou d'Ingénieur Territorial (catégorie A). Le poste est à pourvoir à compter du 1^{er} avril 2023.

Il est à noter que ce poste fait l'objet d'un financement via les cotisations SCOT et la Région Bourgogne-Franche-Comté.

☞ **Après avoir pris connaissance des éléments ci-dessus détaillés et après en avoir délibéré, le Bureau :**

- **Se prononce favorablement** sur cette proposition de recrutement ;
- **Donne pouvoir** à la Présidente pour signer les pièces afférentes à ce recrutement.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

La Présidente,
Signé,
Françoise VESPA

